

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	74 438 959,019 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	3 848 981,275 TND
Un résultat bénéficiaire de.....	3 556 556,098 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis également de relever un dépassement dans le ratio d'emploi en titres OPCVM fixé à maximum de 5% de l'actif net tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société « ATL ».
- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 février 2019

**Le Commissaire aux Comptes :
CABINET ZAHAF & ASSOCIES**

Mohamed TRIKI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2018	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	67 126 956,713	59 248 653,172
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 441 033,918	2 977 280,999
b- Obligations et valeurs assimilées	60 685 922,795	56 271 372,173
AC2- Placements monétaires et disponibilités	7 392 846,118	8 181 981,664
a- Placements monétaires	482 977,960	3 428 603,969
b- Disponibilités	6 909 868,158	4 753 377,695
AC3- Créances d'exploitation	2 014,604	47 650,244
TOTAL ACTIF	74 521 817,435	67 478 285,080
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	66 861,906	59 788,966
PA2- Autres créditeurs divers	15 996,510	14 749,648
TOTAL PASSIF	82 858,416	74 538,614
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	70 897 259,567	64 779 812,456
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 541 699,452	2 623 934,010
ACTIF NET	74 438 959,019	67 403 746,466
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	74 521 817,435	67 478 285,080

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	4 145 532,922	2 521 403,638
a- Dividendes	766 176,000	137 238,521
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 379 356,922	2 384 165,117
PR 2- Revenus des placements monétaires	531 260,002	898 640,548
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	4 676 792,924	3 420 044,186
CH 1- Charges de gestion des placements	749 619,105	650 436,974
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 927 173,819	2 769 607,212
CH 2- Autres charges	78 192,544	68 058,011
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 848 981,275	2 701 549,201
Régularisations du résultat d'exploitation	-307 281,823	-77 615,191
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3 541 699,452	2 623 934,010
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	307 281,823	77 615,191
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	187 796,963	15 604,766
_ Frais de négociation de titres	-478 939,989	35 068,209
	-1 282,151	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 556 556,098	2 752 222,176

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	3 848 981,275	2 701 549,201
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	187 796,963	15 604,766
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-478 939,989	35 068,209
d- Frais de négociation de titres	-1 282,151	0,000
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	75 727 662,062	75 657 319,238
_ Régularisation des sommes non distribuables	708 160,986	117 928,008
_ Régularisation des sommes distribuables	1 764 981,188	1 509 950,446
b- Rachats		
_ Capital	-72 149 425,203	-62 455 452,112
_ Régularisation des sommes non distribuables	-500 459,567	-95 835,139
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 072 263,011	-1 587 565,637
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 035 212,553	15 898 566,980
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	67 403 746,466	51 505 179,486
b- en fin d'exercice	74 438 959,019	67 403 746,466
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	4 418 499	3 515 891
b- en fin d'exercice	4 663 043	4 418 499
VALEUR LIQUIDATIVE	15,964	15,255
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,646%	4,137%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2018 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP Salamett Plus	39 370	421 050,564	421 888,918	0,57%
SANADETT SICAV	55 000	5 959 851,019	6 019 145,000	8,09%
Total	94 370	6 380 901,583	6 441 033,918	8,65%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
ABC Bank 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 035 003,638	1,39%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	500 000,000	517 260,274	0,69%
Amen Bank SUB 2009	3 000	119 925,000	121 710,032	0,16%
Amen Bank SUB 2016-1	5 000	300 000,000	301 994,959	0,41%
Amen Bank SUB 2017-1	10 000	800 000,000	831 919,342	1,12%
ATB 2007/ 1 CATEG D	6 000	336 000,000	349 877,938	0,47%
ATB SUB 2009	15 000	187 500,000	194 258,638	0,26%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 274 462,650	7,09%
ATL 2014/3	4 000	160 000,000	168 688,570	0,23%
ATL 2015-1	17 000	1 360 000,000	1 400 247,058	1,88%
ATL 2015-2 A	5 000	300 000,000	315 287,671	0,42%
ATL 2015-2 C	5 000	500 000,000	526 328,767	0,71%
ATL 2016-1 A	750	45 000,000	46 390,685	0,06%
ATL 2017-1 A	10 000	800 000,000	838 656,000	1,13%
ATL 2017-1 C	10 000	1 000 000,000	1 049 920,000	1,41%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 665,205	2,72%
ATL 2018-1 B	6 690	669 000,000	689 218,331	0,93%
ATL 2018-1 B	15 000	1 500 000,000	1 548 201,732	2,08%
ATTIJARI BANK SUB 15	30 000	2 400 000,000	2 424 854,795	3,26%
ATTIJARI LEAS 2014	2 320	139 200	139 342	0,19%
ATTIJARI LEAS 2017-1	5 000	400 000,000	400 679,452	0,54%
ATTIJARI LEAS 2018-1	15 000	1 500 000,000	1 558 040,548	2,09%
BH SUB 2015	5 000	200 000,000	207 039,123	0,28%
BH SUB 2018-1	15 000	1 500 000,000	1 571 766,970	2,11%
BNA SUB 2017	5 000	400 000,000	414 272,877	0,56%
BNA SUB 2018	20 000	2 000 000,000	2 053 825,227	2,76%
BTE 2009	2 500	25 000,000	25 310,685	0,03%
BTE 2011	1 000	20 000,000	21 118,510	0,03%
BTK 2014-1	2 500	50 000,000	50 136,932	0,07%
CHO 2009	3 000	37 500,000	37 766,023	0,05%
CHO COMPANY 2009	2 000	25 000,000	25 004,124	0,03%
CIL SUB 2008	3 000	60 000,000	63 346,521	0,09%
CIL 2015/1	5 000	200 000,000	206 706,849	0,28%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 225,315	0,54%
CIL 2016/1	10 000	600 000,000	622 684,932	0,84%
CIL 2016/2	5 000	400 000,000	421 041,096	0,57%
CIL 2017/2	3 000	300 000,000	315 264,000	0,42%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	60 000,000	60 633,797	0,08%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	800 000,000	805 138,236	1,08%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,70%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	300 000,000	301 710,247	0,41%
Modern Leasing Sub 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 047 593,249	1,41%
STB 2008/1 CAT D	10 000	600 000,000	625 903,391	0,84%
STB 2008/2 6.5%	5 000	218 750,000	228 629,110	0,31%
Tunisie Leasing 2017/1	15 000	1 200 000,000	1 241 303,671	1,67%
UIB 2009/1	5 000	275 000,000	280 923,726	0,38%
UIB SUB 2015	10 000	400 000,000	412 780,712	0,55%
UIB SUB 2015	5 000	200 000,000	206 390,356	0,28%
UIB SUB 2016	5 000	400 000,000	423 355,616	0,57%
UNIFACTOR 2015 CAT A	950	57 000,000	59 885,293	0,08%
UNIFACTOR 2015 CAT B	10 000	600 000,000	636 800,482	0,86%
UNIFACTOR 2018 CAT B	1 000	100 000,000	100 633,127	0,14%
UNIFACTOR 2018 CAT B	5 000	500 000,000	503 165,633	0,68%
Total		34 444 875,000	35 657 365,629	45,70%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
BTA 5,75% janvier 2021	7 000	6 926 543,440	7 236 192,755	9,72%
BTA 6% juin 2021	1 000	980 216,380	1 006 649,256	1,35%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 926 685,480	4 065 030,685	5,46%
BTA 6% Juin 2023	4 000	3 838 634,910	3 942 262,307	5,30%
BTA 6% Janvier 2024	1 800	1 705 683,986	1 789 480,149	2,40%
BTA 6,3% octobre 2026	3 500	3 415 553,100	3 452 766,250	4,64%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 323 965,490	3 459 140,285	4,65%
Emprunt National Catégorie C	1 000	75 000,000	77 035,479	0,10%
Total		24 192 282,786	25 028 557,166	33,62%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisée
Solde au 31-12-2017	57 712 046,451	1 550 842,058	-14 235,337	59 248 653,172	
Acquisition de l'exercice					
Emprunt de société	10 265 000,000			10 265 000,000	
TITRE OPCVM	69 764 928,050			69 764 928,050	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunt d'état	-1 979 382,320			-1 979 382,320	-54 009,781
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-4 557 580,450			-4 557 580,450	
Remboursement Emprunt d'état	-12 500,000			-12 500,000	
Cession titres OPCVM	-66 331 712,903			-66 331 712,903	-424 930,208
Décote /surcote Emprunt d'état	157 260,541			157 260,541	
Variation des intérêts courus		497 924,301		497 924,301	
Variation des +/- values latentes			30 536,422*	30 536,422	
Variation d'estimation des +/-values sur Emprunt d'Etat			43 829,900	43 829,900	
Solde au 31-12-2018	65 018 059,369	2 048 766,359	60 130,985	67 126 956,713	-478 939,989

*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
Enda Tamweel 0,5 MD 270 J 10,75%	04/06/2019		470 156,160	482 977,960	0,65%
Total				482 977,960	0,65%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à **6 909 868,158 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Retenue à la source achat BTA	2 014,604	19 184,644
Titres de créance échus "annuité CHO Company 2009"	0,000	28 465,600
Total	2 014,604	47 650,244

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération à payer au gestionnaire	58 531,906	51 528,966
Rémunération à payer au dépositaire	8 330,000	8 260,000
Total	66 861,906	59 788,966

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Redevances CMF	6 148,016	5 458,317
Retenues à la source	9 848,494	9 291,331
Total	15 996,510	14 749,648

CP1- Capital

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	64 779 812,456	49 599 785,264
Nombre de titres	4 418 499	3 515 891
Nombre de porteurs de parts	102	30

Souscriptions réalisées

Montant	75 727 662,062	75 657 319,238
Nombre de titres émis	4 981 525	5 167 040
Nombre de porteurs de parts entrants	8	74

Rachats effectués

Montant	72 149 425,203	62 455 452,112
Nombre de titres rachetés	4 736 981	4 264 432
Nombre de porteurs de parts sortants	16	2

Autres effets s/capital

Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	2 623 934,010	1 905 394,222
Régularisation des sommes non distribuables	207 701,419	22 092,869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-478 939,989	35 068,209
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	187 796,963	15 604,766
Frais de négociation de titres	-1 282,151	0,000

Capital fin d'exercice

Montant	70 897 259,567	64 779 812,456
Nombre de titres	4 663 043	4 418 499
Nombre de porteurs de parts	94	102

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2017 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2018 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 848 981,275
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-307 281,823
SOMMES DISTRIBUTABLES	3 541 699,452

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	766 176,000	137 238,521
Revenus des emprunts d'Etat	1 319 650,528	1 059 459,253
Revenus des obligations et titres FCC	2 059 706,394	1 324 705,864
TOTAL	4 145 532,922	2 521 403,638

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	61 964,322	44 441,159
Revenus des certificats de dépôt	71 396,142	654 584,066
Intérêts des comptes de dépôt	397 899,538	199 615,323
TOTAL	531 260,002	898 640,548

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	741 289,105	642 176,974
Rémunération du dépositaire	8 330,000	8 260,000
TOTAL	749 619,105	650 436,974

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Redevance CMF	78 156,884	68 023,691
Charges Diverses	35,660	34,320
TOTAL	78 192,544	68 058,011

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Revenus des placements	1,003	0,774	0,650	0,686	0,424
• Charges de gestion des placements	-0,161	-0,147	-0,129	-0,143	-0,097
Revenu net des placements	0,842	0,627	0,521	0,543	0,327
• Autres charges d'exploitation	-0,017	-0,015	-0,013	-0,015	-0,009
Résultat d'exploitation (1)	0,825	0,611	0,508	0,528	0,318
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,066	-0,018	0,035	-0,031	0,129
Sommes distribuables de l'exercice	0,760	0,594	0,543	0,496	0,447
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,040	0,004	0,029	0,027	0,017
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,103	0,008	0,012	0,041	0,000
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,062	0,011	0,042	0,068	0,017
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,763	0,623	0,549	0,595	0,335
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0,062	0,011	0,042	0,068	0,017
• Régularisation du résultat non distribuable	0,012	0,005	0,011	-0,015	-0,007
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0,051	0,016	0,053	0,053	0,024
Nombre de parts	4 663 043	4 418 499	3 515 891	2 439 074	1 082 905
Valeur liquidative	15,964	15,255	14,649	14,060	13,511

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%	1,03%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,93%	3,98%	3,78%	3,56%	3,37%
Actif net moyen	78 072 515,924	67 851 712,685	47 107 062,765	36 145 452,148	10 216 092,844

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisé à la hausse, elle sera de 0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2019.